

*Loi sur l'assurance-chômage*

**L'hon. M. Basford:** Quand nous intervenons, vous critiquez; quand nous n'intervenons pas, vous critiquez encore.

**M. Alexander:** La seconde raison pour laquelle nous devons établir un plafond, c'est pour donner de l'élan à la Commission d'assurance-chômage en matière d'administration. S'il n'y a pas de plafond, qui va s'en occuper? Cette question peut être administrée à l'aveuglette ou pas administrée du tout. Tant que les responsables sauront qu'il y a un plafond et qu'ils ne peuvent pas attrapper un dollar chaque fois qu'ils se retournent, cela permettra à la Commission de penser à ce qu'elle devrait faire pour resserrer l'administration, pour supprimer les abus et faire fonctionner ce programme à un coût moindre pour le contribuable. Le contribuable canadien ne répugne pas à payer lorsqu'il voit son argent utilisé à bon escient. Mais quand au contraire il constate que son argent est gaspillé et qu'on lui dit que cela n'est qu'une goutte dans la mer, il commence à se poser des questions.

La troisième raison pour imposer un plafond—et c'est une raison importante à mon sens—découle du fait que le Parlement doit continuer à exercer le contrôle, quel que soit le parti au pouvoir. Je dirais la même chose si je siégeais de l'autre côté de la Chambre, monsieur l'Orateur, ce que nous ferons d'ailleurs dans un proche avenir. Il faut que la Chambre des communes ait un certain pouvoir, sans quoi notre présence ici est inutile. Nous n'avons rien à faire ici si l'argent peut être dépensé selon les caprices du cabinet sans le consentement du Parlement.

Je ne comprends pas comment les membres du gouvernement ont eu l'audace de présenter ce bill. La quatrième et principale raison pour imposer un plafond réside dans le fait que le gouvernement n'a rien dit quant au coût éventuel de ce programme.

**L'hon. M. Basford:** L'argent n'ira pas au gouvernement mais aux chômeurs.

**M. Alexander:** Vous dites que l'argent n'ira pas au gouvernement? Excusez-moi! Vous refusez de nous dire quel sera le coût de ce programme. Or nous avons le droit de le savoir. Nous avons tous participé à la campagne électorale récente au cours de laquelle nous avons promis de venir voir ce qui se passe ici. Mais je ne pense pas que les députés ministériels aient été nombreux à faire pareille promesse. Ils s'en fichent. Ainsi, ils font à nouveau preuve de la même arrogance alors que je pensais qu'ils auraient appris la leçon.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Le député de Waterloo (M. Saltsman) désire-t-il faire un appel au Règlement?

**M. Saltsman:** Le député de Hamilton-Ouest permet-il que je pose une question?

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, jamais de la vie. Le député peut commencer une discussion et poser toutes les questions et faire toutes les réponses en même temps, s'il le veut. J'ai cité quatre raisons pour lesquelles je pense qu'il est nécessaire de prévoir une limite dans le bill. Je n'ai jamais été aussi sérieux de toute ma vie qu'en ce moment, où je vous parle et essaie de convaincre mes collègues, tout autant ceux qui me font face que ceux qui sont à ma gauche, qu'il est nécessaire d'imposer un plafond.

L'article 2 me tracasse également. Je sais que d'autres députés vont se mêler à cette discussion. J'ai écouté le

[M. Alexander.]

ministre de la Justice (M. Lang) l'expliquer en des termes qui, selon lui, auraient pu être acceptés par la Chambre et par l'ensemble du pays. Une fois de plus, il ne nous a laissé absolument rien qui nous permette d'étudier la question et tout ce que je puis dire, c'est que l'article 2 a vu le jour comme une conséquence de l'article 23 de la loi sur l'administration financière.

Le gouvernement a dit au ministre des Finances et au président du Conseil du Trésor: «Obtenons une affectation de crédit.» Il s'agissait alors d'une affectation de crédit et, à mon humble avis, cela signifiait qu'il s'agissait d'une subvention provenant du Fonds de revenu consolidé. Mais maintenant le gouvernement prétend: «Non, même si nous avons utilisé l'article 23 et l'article suivant, nous ne considérons pas cela comme une subvention. Même si, en réalité, c'est en grande partie de notre faute en raison du niveau de chômage élevé, nous avons décidé d'appeler cela une avance de façon à ce que cela puisse faire partie des dispositions de la loi d'assurance-chômage et être remboursé à même les contributions versées par les employés et par les employeurs.»

Je ne sais pas pourquoi, mais chaque fois que je lis les mots «réputée être une avance» au titre de l'article 137 de cette loi, je me méfie. Il y a quelque chose de louche à dire d'une chose qu'elle est «réputée être ceci et non cela». Cela me donne l'impression que, dans le premier cas, il s'agissait d'une affectation de crédit. Pour dissiper ce genre d'ambiguïté, le gouvernement présente maintenant ce bill, nous demande d'approuver ce genre d'idiotie dont il fait preuve depuis le 5 octobre dernier. Si nous adoptons l'article 2, nous approuvons l'attitude du gouvernement à l'égard des mandats du Gouverneur général, bien que nous ayons cherché à en démontrer l'illégalité pendant deux jours. En fait, quelqu'un a dit que c'était une situation vraiment unique qui frisait l'illégalité. On nous demande d'approuver ouvertement une initiative qui, à notre avis, était une erreur certaine et grave.

Si nous l'approuvons, nous alourdissons également le fardeau de ceux qui contribuent au programme, les employés et les employeurs. Le ministre secoue la tête.

**L'hon. M. Andras:** Vous ne comprenez tout simplement pas.

**M. Alexander:** Si ce doit être sous forme d'avance, elle doit être remboursée aux conditions et de la façon que peut prescrire le ministre des Finances, c'est bien évident. Alors que, monsieur l'Orateur, si ce montant restait une subvention, ce serait une toute autre paire de manches parce qu'il n'a plus rien à voir au Fonds de revenu consolidé et l'affaire n'irait pas plus loin, et tout le programme serait subventionné par les contribuables en général.

• (2120)

En conclusion, monsieur l'Orateur, je suis très étonné qu'un bill qui, à mon avis, allait être utile et résoudrait les difficultés des chômeurs, nous ait menés dans un des plus grands débats dont j'aie été témoin depuis quatre ans et demi que je siège à la Chambre. C'est un débat qui devrait nous rendre tous très conscients de la tactique du gouvernement dans deux domaines: premièrement, il essaie de retirer au Parlement le droit de regard sur les dépenses du gouvernement et, deuxièmement, il essaie de faire de nous des complices après coup. Nous ne prisons pas particulièrement, monsieur l'Orateur, ni l'une ni l'autre de ces attitudes et nous ne les sanctionnons pas. C'est pourquoi, comme lors de la deuxième lecture, nous ne sommes pas très enthousiasmés par ce bill.